

Liste des pièces jointes :

- Texte intégral des contributions
- Avis de parution dans la presse

Texte intégral des contributions

C1 : Monsieur Laurent DENISE - 79370 Celles-sur-Belle

Date : 11/06/2023 à 18:24 *Remarque : Cette contribution arrivée avant le début de l'enquête n'est pas recevable*

Pour : "ppri-bessines-coulon-magne@deux-sevres.gouv.fr" <ppri-bessines-coulon-magne@deux-sevres.gouv.fr>

Depuis plus de 30 ans les climatologues disent bien, qu'avec le dérèglement climatique, il n'y aura pas moins d'eau mais une dégradation de la répartition annuelle des pluies : inondations l'hiver et sécheresse l'été, exactement le scénario qui s'installe durablement en France et partout dans le monde.

Une pluie même forte n'est pas un raz de marée mais elle le devient automatiquement quand on ne régule pas les ruissellements en amont des bassins versants.

Le bon sens aurait voulu qu'on anticipe en construisant des retenues en amont des villes pour maintenir un débit acceptable et plus régulier en aval tout au long de l'année, mais depuis quelques années l'administration ordonne la destruction des ouvrages sur les rivières au nom de la continuité écologique, ce qui a amplifié massivement un phénomène parfaitement prévisible : quand l'eau s'écoule plus vite elle s'écoule moins longtemps ! La sécheresse 2020 n'est pas terminée que nous avons déjà les premières alertes inondations et les premiers morts !

La France ne manque pas d'eau, la consommation (potable, industrie et agricole) ne représente que 2.5% des précipitations annuelles, mais juste de réserve. Actuellement les rivières françaises rejettent entre 50 et 70 % des précipitations (alors qu'il ne faudrait jamais dépasser les 30% ...) ce qui provoque des inondations et un assèchement mathématique des bassins hydrologiques.

Contrairement aux idées reçues les pluies ne viennent pas exclusivement de la mer mais à 70% de l'évapotranspiration et donc des terres, Autrement dit avec 0% d'évaporation on provoque 0% de chance d'avoir des pluies, et au lieu d'évacuer la chaleur on la stocke dans les sols ce qui provoque des canicules et amplifie les effets du dérèglement climatique !

Si tout le monde avait le bon sens de faire de faire comme les agriculteurs, des réserves d'eau l'hiver (particuliers, villes, industriels, etc ...) pour épargner les nappes phréatiques l'été on ne parlerait jamais de sécheresse !

Pendant des millénaires les humains ont construit pour retenir l'eau douce sur les continents, il aura fallu quelques années à l'administration pour détruire le réseau hydrologique français au nom d'une continuité écologique qui n'existe plus puisque le résultat est conforme au plan d'actions : les rivières sont ravagées par des crues de plus en plus fortes et les poissons migrateurs vont apprendre à marcher pour remonter les rivières sèches l'été. Tous les ans les indemnités sécheresses et inondations nous coûtent des milliards (sans parler des vies humaines ...) alors qu'avec quelques millions on résoudrait en même temps les deux problèmes. Sans oublier l'énergie propre que peut fournir une turbine associée à une retenue, en France nous avons largement de quoi doubler notre production hydroélectrique !

On peut agir très vite puisque toutes les lois existent déjà, il suffit juste de les faire appliquer aux collectivités : tous les rejets (pluies et eaux usées) doivent être traités et infiltrés pour ne pas perturber le cycle de recharge des nappes phréatiques, et quand les infiltrations ne sont pas possibles l'eau doit être recyclée pour des usages non domestiques comme l'arrosage. Les rivières sont le drainage naturel des sols et elles sont caractérisées uniquement par leurs sources, tous les apports supplémentaires (ruissellements, fossés et rejets de station d'épuration, etc ...) amplifient le drainage naturel donc assèchent les nappes phréatiques et polluent.

Contrairement aux idées reçues l'irrigation n'assèche pas les nappes phréatiques puisqu'elle contribue à l'alimentation du cycle, c'est au contraire le manque de végétation en été (après les moissons) qui coupe le cycle de l'eau ! Les villes l'ont compris et entretiennent des points de

fraîcheur en arrosant les pelouses avec 200 litres d'eau au m² (2000m³ à l'hectare) exactement les besoins en eau de l'agriculture : en ville c'est normal à la campagne c'est un scandale !

Concrètement chaque bassin versant doit avoir un volume d'eau de surface équivalent à la consommation humaine (potable, industrie et nucléaire) plus le volume d'eau nécessaire à la végétalisation des surfaces l'été (villes et campagnes) c'est à dire 2000m³ à l'hectare ou 4000m³ à l'hectare pour le maraîchage (globalement une surface végétale a besoin de 200l d'eau par m² l'été et deux fois plus pour les fruits et légumes qui sont composés à 90% d'eau).

la Nouvelle Aquitaine compte 781 200 hectares artificialisées (9.3% du territoire) avec une pluviométrie moyenne de 700mm par an on obtient 5 milliards de m³ d'eau douce exploitable pour des usages non domestiques comme l'arrosage. 5 milliards de m³ c'est 3 fois la consommation TOTALE de toute la région (potable agricole et industrie) qui n'est que de 1.5 milliards, c'est 10 fois les prélèvements agricoles estivaux dans les nappes phréatiques (500 millions de m³) , c'est à dire qu'au lieu d'irriguer 400 000 hectares on pourrait en irriguer 4 millions donc la TOTALITÉ de la Surface Agricole Utile de la Nouvelle Aquitaine sans prélever une goutte dans les nappes phréatiques. En mettant les villes aux normes on passerait d'un déficit chronique à une saine abondance.

L'évapotranspiration c'est la part du climat et elle correspond à 70% des pluies sur les continents , si on prend la part du climat il se dérègle comme dans les déserts. il faut que les continents de la planète bleue soient le plus verts possible l'été.

R1 Monsieur VOYER – 131 route des Deux Grèves - Magné

Date : 12/06/23

Très mauvais état du barrage de Verdonnier. Aucun entretien malgré 4 signalements écrits restés sans réponse.

R2 Monsieur José Alvenio FREITAS – 5 Allée HélèneColin-Lefrancq - parcelles cadastrales 1211 et 1219

Le lotissement dont fait partie ma maison est situé dans une zone inondable bleue (entre 0 et 0,5 m), je suis surpris car le terrain de la maison est plus élevé que le champ à l'est de + 0,80 m, celui-ci n'est pas inondable sur la partie qui touche ma propriété, alors que ma maison le serait...

R3 Monsieur Sylvain BOINOT – 66 route de Jousson - parcelles 783 et 786

Même commentaire que mon voisin M. Freitas et donc même interrogation

R4 Monsieur GOTTARDO – 7 Allée Hélène Colin-Lefrancq – Magné

R5 Monsieur et Madame Laurent ROUSSE 13 Allée Hélène Colin-Lefrancq – Magné

R6 Monsieur et Madame David LE GUEN 15 Allée Hélène Colin-Lefrancq – Magné

Selon le zonage de Magné établi par ARTELIA qui s'appuie sur les années de la crue historique de 1982 auxquelles il faut ajouter 10 à 25 cm pour avoir la référence à la crue centenaire, nos habitations situées section AD 1213, AD 1212 et AD 1218, lotissement Plaine de Jousson seraient placées en zone inondable à hauteur de 0,50 à 1 m. En regardant de plus près et les alentours de nos habitations, plusieurs questions se posent à nous :

- lors des constructions en 2013, nous avons dû faire un rehaussement de 80 cm minimum, et nous avons tous fait 1 m. Est-ce que ce rehaussement a été pris en compte pour l'évaluation du risque d'inondation sachant qu'il n'y a pas eu de nouvelle modélisation hydraulique ?
- Comment est-ce possible que nous ayons un risque d'inondation de 0,50 à 1 m alors que nous sommes pratiquement au même niveau que la route de Jousson et que cette dernière ne serait pas en zone inondable ?

C2 Monsieur David GUILLOUX - 80 route de Jousson, Magné

Sujet : [INTERNET] Incompréhension totale

Date : 28/06/2023 à 14:39

Pour : ppri-bessines-coulon-magne@deux-sevres.gouv.fr

J'habite 80 route de Jousson à Magné et j'ai pris connaissance de votre projet sur les aléas inondations.

Je ne comprend pas sur quelles scientifiques et réelles cela repose.

Je m'explique, mon terrain et ma maison ont été réalisés de telle sorte que l'on soit au dessus du niveau de la route.

Contrairement à certains voisins dont je constate sur votre carte qu'ils ne sont pas touchés.

C'est incompréhensible et illogique, si je suis inondé, la grande majorité de ma Magné le sera.

Merci de prendre le temps de venir constater par vous même pour corriger afin d'avoir une logique compréhensible.

C3 : Madame GAUTIER - 80 route de Jousson

Sujet : [INTERNET] PPRI Magné

Date : 28/06/2023 à 21:57

Pour : "ppri-bessines-coulon-magne@deux-sevres.gouv.fr"

Je souhaite me manifester en tant qu'habitante de Magné.

Je conteste ce PPRI qui envisage de placer une partie de mon quartier en zone inondable.

J'habite dans cette habitation neuve depuis 10 ans, au 80 route de Jousson. Je n'ai subi aucune inondations même lors de l'alerte de 2020 car mon habitation est située au dessus de la route (qui elle n'est pas en zone inondable comme certaines maisons bizarrement exclues...).

Je souhaite donc la révision de ce PPRI.

C4 : Madame Aurélie ALLEIN - 3 allée Hélène Colin-Lefrancq à Magné

Sujet : [INTERNET] Demande de révision du PPRI

Date : 05/07/2023 à 09:29

Pour : ppri-bessines-coulon-magne@deux-sevres.gouv.fr

J'ai acheté et fait construire, au 3 allée Hélène Colin-Lefrancq à Magné, il y a 10 ans.

En 10 ans, aucune des maisons entourant cette allée n'a subi une inondation même lors de la grosse crue de mars 2020 : ni les maisons, ni les terrains, ni la rue.

Notre petit lotissement est surélevé par rapport à la Sèvre et au champ qui nous en sépare.

Nous sommes au même niveau que la route de Jousson qui elle n'est pas indiquée comme inondable sur le projet.

Notre maison est sur vide-sanitaire, nous avons des bassins d'orage au niveau de la rue qui sont loin d'être plein même lors des très grosses averses.

Des maisons voisines ne sont pas considérées comme inondables, étant au même niveau, il n'y a aucune raison pour que notre maison le soit, comme toutes les maisons de notre petit lotissement d'ailleurs.

Pour toutes ces raisons, je m'y oppose et demande une révision du PPRI pour qu'il soit revu de manière logique et cohérente, et que les maisons du lotissement de l'allée Hélène Colin-Lefrancq soient exclues des zones inondables.